L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 23 NOVEMBRE 1884. 58ème Année.

Dufour, Dennet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans. La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 23 NOVEMBRE, 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an (Renferme deux feuilletons)	$3 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

(Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

Notre Exposition et notre administration municipale.

Ce qui fait le succès d'une Exposition comme la nôtre, c'est moins la vastitude, la magnificence des édifices où les œuvres d'art ou d'industrie sont étalées sous les yeux du public, moins la quantité et la richesse de ces objets, que le nombre et la qualité des étrangers qui, des quatre coins de l'horizon, viennent honorer, animer de leur présence la ville qui expose, et y semer gaillardement et libéralement leur argent. Toutes les fois qu'une de ces fêtes de l'agriculture, de l'industrie ou de l'art, soit provinciale, soit nationale, soit universelle, est annoncée quelque part, à son de trompe, vous voyez, infailliblement, une bonne moitié de cette province, de cette nation, de l'humanité, jeter de ce côté-là un œil d'envie; chacun consulte sa bourse, chacun cherche à dérober quelque temps aux occupations ordinaires, afin d'aller passer un jour, une semaine, un mois, quelquefois un trimestre, dans ce grand rendez-vous d'affaires et de plaisirs; et, si les circonstances s'y prêtent le moins du monde, soyez bien persuadés que l'on ne tardera pas à boucler sa malle, à prendre le bateau ou le chemin de fer. Les uns veulent voir, les autres être vus en faire parler d'eux; tous, se distraire et s'amuser. La distraction et le plaisir, voilà ce qui attire toujours les foules aux Expositions, ce qui en fait la popularité, ce qui en assure le succès. Mais tout ce mouvement ne se produit, tous ces déplacements n'ont lieu que si l'on est bien certain de trouver, au lieu du rendez-vous, les distractions et les fêtes que l'on convoite. On se gardera bien d'aller promener son ennui, dépenser son argent dans une ville mauvaude, désordonnée, malpropre, inhospitalière mieux vaut rester chez soi. Tristesses pour tristesses, celles du foyer domestique sont encore préférables à toutes les autres; exploitation pour exploitation, on aimera toujours mieux celle du voisin qui est obligé de vous ménager par ce que, le lendemain, il aura besoin de vous et qu'il tient à conserver votre pratique, que celle de l'étranger qui ne songe qu'à profiter de la circonstance, à mettre votre bourse à sec, n'ignorant pas qu'après votre départ, tout est fini entre vous et lui.

Voilà ce que ne doivent pas oublier nos concitoyens s'ils veulent que les étrangers nous arrivent en foule et prolongent leur séjour parmi nous; voilà surtout à quoi doit songer notre administration municipale si elle tient à la bonne renommée de notre ville, si elle désire qu'en sortant de la Nouvelle Orléans on n'en oublie pas le chemin, on se promette d'y revenir. Aussi est-ce avec une véritable joie que nous voyons nos autorités, le maire en tête, prendre des mesures pour donner la sécurité et l'ordre à l'Exposition, une protection efficace aux visiteurs, appeler à son secours la police des grandes villes de l'Union, d'où vont nous arriver tant de scapeurs de bourses; se préoccuper de faciliter les communications entre la ville et les édifices du Parc qui vont servir de rendez-vous à tant de milliers de personnes. C'est avec joie que nous les voyons tendre la main à la direction de l'Exposition et s'entendre avec cette dernière, pour établir partout la sureté et l'ordre publics.

Nous ne saurions assez féliciter l'honorable M. Guillotte de sa résistance à ceux qui proposaient certaines taxes qui eussent pesé sur les étrangers et les visiteurs; mauvaise inspiration, dictée par le désir de rentrer immédiatement dans les avances que l'on fait; piètre gain, dont on ne profite guère, et qui sont plus nuisibles à la réputation d'une ville qu'utiles à son trésor.

Il y a des occasions où il faut savoir perdre pour gagner. Rien ne rapporte comme la libéralité bien placée; c'est encore plus une habileté qu'une vertu, et l'étranger n'y résiste jamais. Nous nous vantons, avec raison, de notre hospitalité; n'oublions pas que la générosité est un de ses éléments les plus essentiels. Elle ce donne, elle ne se vend pas; en fait, elle n'existe qu'à ce prix, et nous ne sachions pas qu'aucune communauté se soit jamais repentie de l'avoir exercée largement.

Au point de vue administratif, il s'est dit de fort bonnes choses au Conseil, et il y a été pris d'excellentes résolutions. Nous regrettons de n'y avoir pas vu agiter la question de la voirie. Il y a quelque temps, il s'était produit un certain mouvement dans le service du balayage des rues. On avait pu croire, un instant, qu'une réforme s'y était opérée et que, tout au moins, nos grandes artères urbaines allaient être débarrassées enfin des immondices qui les déshonorent. Il n'en était rien, nous sommes retombés dans les errements ordinaires; les boues s'amoncellent, comme auparavant, le long de nos ruisseaux, restés fangeux. Il n'est pas jusqu'à nos jquartiers les plus élégants, jusqu'à nos carrefours les mieux fréquentés, jusqu'aux abords d'hôtels magnifiques qui sont une véritable gloire pour notre ville, destinés à recevoir nos visiteurs les plus opulents, les plus distingués, les plus célèbres, où la chaussée ne soit contaminée, où les ruisseaux ne retiennent une eau stagnante, aussi désagréable à la vue qu'à l'odorat. Est ce là la tenue d'un grand centre? N'y a-t-il pas des convenances que doivent respecter les communautés autant et plus que les particuliers?

Vous figurez-vous, dans trois semaines, nos autorités faisant les honneurs de la cité qu'ils administrent, et conduisant des chefs d'Etat, des ministres, d'éminents législateurs, les illustrations de la finance et de l'industrie, à travers ces rues boueuses, en temps d'humidité, poussiéreuses quand s'élève la brise, étant, avec une sorte de complaisance, à chaque pas, les détritus des magasins et des résidences, en forme de monticules que le boueur administratif promet sans cesse d'enlever et qu'il n'enlève jamais? Entendez-vous les étonnements, les exclamations à demi-comprimées des uns, les grosses balbutiées par les autres?

N'est-il pas arrivé vingt fois, à chacun de nous, quand nous faisions, auprès de nouveaux venus, l'office de cicerone, d'éprouver un sentiment invincible de malaise, presque d'humiliation lorsqu'ils laissaient échapper des réflexions que leur naïveté, leur bonne foi ne nous rendaient que plus pénibles? Nous ne pouvions pourtant leur avouer que nous comptons trop souvent sur la Providence, pour faire, chez nous, le service de la voirie, et que nous confions au ciel, aux pluies torrentielles, le soin d'arroser et de nettoyer nos rues.

Quand, chaque mois, nous nous avisons d'éteindre nos becs de gaz, nous faisant aux promesses de la lune, pour nous éclairer, combien de fois n'arrive-t-il pas à cette dernière de nous fausser compagnie? Et alors, ce sont des ténèbres à jeter la terreur dans l'âme des étrangers les plus inaccessibles à la peur, et voilà une soirée qu'ils sont obligés de passer tristement dans leurs froids appartements d'hôtels; voilà, quelquefois une belle fête manquée, une salle de théâtre restant déserte, une recette perdue, qui devait, peut-être, assurer l'avenir d'une saison dramatique ou lyrique.

Les trois quarts du temps, nous n'avons pas à nous en prendre au ciel de ses rigueurs, à lui demander compte des torrents d'eau qu'il nous envoie; il suffit que l'astre des nuits tire malicieusement son rideau de nuages pour jouir, par derrière, de notre confusion et de notre embarras. Nos visiteurs voudraient-ils être exposés, durant l'Exposition, à ces mésaventures? Nous ne pouvons nous faire à cette idée. Nous conjurons notre administration, le populaire et habile chef de notre municipalité, de veiller à l'exécution de ces deux grandes choses—le nettoyage et l'éclairage de nos rues.

Tout cela coûte, nous le savons, et notre caisse est à moitié vide, mais il nous faut faire un effort extraordinaire en cette circonstance solennelle. Notre administration s'est bien conduite jusqu'à présent, on ne peut que l'en remercier; qu'elle ne s'arrête pas en si beau chemin, et qu'elle nous donne les deux choses qui nous font défaut. La pauvreté peut dispenser du luxe; elle n'exempte pas des devoirs indispensables de l'hospitalité.

Les faveurs de la Fortune.—On dit: à chaque jour sa peine: on pourrait tout aussi bien dire: à chaque mois ses élus. La Compagnie de Loterie de la Louisiane s'est chargée de créer ce mot en organisant un tirage mensuel dont les lots échoient à des personnes différentes chaque fois.

Au dernier tirage, celui du 11 novembre, un très grand nombre de personnes ont vu leurs poches s'emplir de dollars; celles cependant dont les parts ont été les plus grosses sont: Frank Crockett, de la Californie; Thomas Mulbearn, de Washington; Robert Richter, de Philadelphie; Frank K. Duffey, du Connecticut; D. J. Orr, du Texas, et H. Brotherhood, du Wisconsin. Tous ces messieurs étaient possesseurs de parts de billets qui ont gagné les principaux lots de $75,000, $45,000 et $10,000.

La bonne fortune de ces *chanceux* a été couronnée par l'empressement qu'a montré la compagnie à les mettre en possession de leur argent.

C. F. Carruthers & Cie.—De même qu'il n'y a pas d'effet sans cause, il n'y a pas de popularité sans mérite. Tout le monde connaît que les deux salons de liqueurs les plus en vogue à la Nouvelle-Orléans sont ceux des messieurs nommés, et tout le monde doit reconnaître qu'il n'est pas d'établissements où les liqueurs délicieuses soient plus fines, où les consommations soient de meilleure composition.

Rien de plus coquet, de plus charmant que ces deux salons 27 Carondelet et 154 Canal. Pour les meubler, pour les achalander, MM. Carruthers et Cie se sont mis en frais; ils y ont jeté l'argent à pleines mains. Mais si ces messieurs se piquent de posséder une jolie collection de cognacs de toutes formes, de toutes dimensions se distinguant par un cachet de nouveauté, d'originalité, ils mettent un certain orgueil à remplir ses bouteilles étiquetées et panachées, de liqueurs de première provenance.

Allez donc déguster, vous humecter le palais à l'un de ces deux endroits pour une modique somme, vous y retournerez encore et encore, assurément.

Lisez, démocrates, lisez.—Nous appelons l'attention sur l'offre libérale faite par cet excellent journal démocratique, THE NATIONAL DEMOCRAT, publié à Washington, D. C. Un feuillet d'en profiter. Tous les bons démocrates sont appelés à aider à la circulation du journal sus-mentionné. On désire un correspondant ici. Voir l'annonce.

Il est fabrique, en moyenne, chaque année, à Paris, pour plus de trois millions de monuments funèbres. En 1820, on comptait dans le cimetière du Père-Lachaise seul 15,000 monuments, dont 2,300 à perpétuité. Le chiffre actuel des mausolées dans ce cimetière dépasse 7,000. Un certain nombre de ces monuments funèbres ont coûté de 100,000 francs à 250,000 francs.

On évalue à plus de deux cents millions de francs la valeur totale des monuments funéraires construits dans les cimetières de Paris depuis un demi-siècle. Ajoutons à ces renseignements quelques détails sur les services d'ordre dans les cimetières et sur les règlements de police ayant trait à leur leur administration. Les cimetières sont soumis à des règles particulières comprises dans l'ordonnance de police du 6 février 1843.

Indépendamment des règles auxquelles sont soumis les gardiens, les marbriers et tous les ouvriers employés à un travail quelconque dans les cimetières, les principales défenses pour les visiteurs sont: d'amener des chiens, d'entrer avec des paquets autres que ceux renfermant des couronnes, des fleurs, des soies ou autres objets destinés à être déposés sur les tombes.

Il est également défendu de fumer dans les cimetières, de toucher aux fleurs et aux couronnes. Seules, les voitures accompagnant les convois peuvent pénétrer dans les cimetières. Toutefois, les personnes âgées ou infirmes peuvent, dans certains cas déterminés, obtenir l'autorisation d'entrer dans les cimetières avec des voitures particulières.

Il avait été question, l'année dernière, à la préfecture de police, de réglementer à nouveau l'industrie de ces voituriers ambulants, qui colportent des légumes et des fleurs dans tous les quartiers de Paris et que l'on désigne communément sous le nom de *marchands des quatre saisons*. Mais, après une étude approfondie des conditions d'existence de ces revendeurs, on renonça à cette réforme.

On revient aujourd'hui à l'ancien projet, et, comme on a pu le voir dans le compte rendu d'une des dernières séances du conseil municipal, l'industrie des marchands ambulants est sérieusement menacée, au moins telle qu'on l'exerce aujourd'hui.

On ignore généralement qu'il existe une ordonnance de police de 1807 qui interdit aux marchands des quatre saisons de la banlieue d'aller vendre leur marchandise dans Paris et réciproquement, de telle sorte que, même depuis l'annexion, les revendeurs des Batignolles ou d'Auteuil, par exemple, n'ont pas le droit d'aller débiter leurs légumes dans la Chaussée-d'Antin. Les revendeurs de l'intérieur de Paris sont soumis à des restrictions analogues.

Nous savons, dit la *Liberté*, que plusieurs conseillers municipaux s'emploient en ce moment pour obtenir le maintien des marchands ambulants dans les conditions fixées par cet arrêté. On compte actuellement environ sept mille individus, hommes ou femmes, à qui la préfecture de police a accordé l'autorisation de circuler dans les rues, avec des voitures à bras; mais il n'y en a guère que quatre mille qui exercent. Presque tous les jours, de nouvelles demandes d'autorisation sont adressées à M. le préfet de police.

A propos de la récente fermeture de certains cercles, à Paris, on raconte l'amusante histoire qui voici:

Le propriétaire de l'on d'eux, qui prêtait obligeamment des sommes variées, aux jeunes décavés, proportionnellement à leur degré de solvabilité, prenait, cependant, la précaution de faire signer des bons, en reconnaissance de la dette.

Naturellement, ses clients, après la clôture forcée du cercle, se gardèrent bien de revenir bénévolement s'acquitter, et le créancier crut bien faire, de les assigner en masse, devant le juge de paix....

Le premier arrêt qu'il obtint, de l'arbitre municipal, fut.... 50 francs d'amende, pour chacun des maudits bons, sur lesquels il avait totalement oublié d'apposer le timbre obligatoire.

Le plus colonel des colonels, c'est le prince de Galles.

Sans parler de ses grades honoraires dans les armées étrangères, les hussards de Blücher, en Prusse, etc., il est le colonel de seize régiments dans les armées royales de sa mère. Il est colonel en chef des trois régiments de cavalerie de la Maison de la reine, et colonel du 10e hussards. Dans l'armée indienne, il est colonel honoraire des 6e et 11e Bengal cavalry, du 2e Bengal infantry, du 2e Goorkhas du corps des guides, du 4e Madras cavalry, du Madras Sappers and Miners, du 3e Bombay cavalry et du 2e Bombay infantry indigène.

Dans l'annuaire, il figure pour trois colonelats de la milice provinciale, — dont nous négligeons volontairement le détail géographique; — enfin il est capitaine-général et colonel "of the Hon. Artillery Company."

A un article consacré par la *France* aux tripots de Paris, nous empruntons les lignes suivantes:

"On n'a pas oublié qu'un grec fut pris, tout récemment, en flagrant délit de tricherie, dans un cercle.

Ce cercle, malgré ce scandale, n'avait pas été fermé. Ce qui s'y est passé, hier, décidera peut-être le préfet de police à en finir avec cet établissement où l'on honore l'art de faire des portées réuni à l'art de voler des sénateurs.

Car c'est d'un sénateur qu'il s'agit. M. M...., sénateur, était banquier à la grande table du baccarat. A un certain moment de la partie les deux tableaux portaient dix-huit cents francs. L'un des tableaux abattit huit et l'autre abattit neuf.

M. M.... relevait ses cartes pour voir son point, quand il reçut sur la tête une trombe d'eau et une avalanche de terre qui tombaient du plafond vitré de la salle transformé en jardin suspendu et sur lequel un domestique était occupé à arroser les fleurs.

On comprend qu'un sénateur qui reçoit une pareille douche soit un peu troublé. M. M.... eut une syncope qui dura peu de temps, mais que les soins empressés que tout le monde voulait lui prodiguer prolongea. Enfin, le sénateur, remis en possession de lui-même, voulut partir. On lui fit observer qu'il n'avait pas rég'é le dernier coup, le coup de la douche.

—Combien faut-il payer? demanda le sénateur. — Voyez; les tableaux sont faits. On n'y a pas touché.

Le malheureux M. M.... s'exécuta et paya à peu près 6000 fr. au lieu de 1800 qui étaient en jeu quand il avait donné les cartes.

Pour les pontes, la douche n'avait pas été troublante, et ils en avaient profité, comme le grec, cité plus haut, avait se servir des cartes qu'il portait dans ses doublures. C'avait été, pendant l'ahurissement du sénateur, une orgie de poussette."

M. B...., négociant, à Rouen, est un apôtre fervent du magnétisme. Parle-t-on devant lui du somnambule? notre homme ne dort plus jusqu'à ce qu'il ait pu tenter sur lui de nouvelles expériences.

Un jour, ses amis se concertèrent pour lui jouer ce qu'on appelle une bonne farce en lui indiquant, comme un garçon entièrement lucide, un élève en pharmacie, auquel ils donnèrent leurs instructions. Rouez-vous est pris, et, après quelques passes magnétiques, le sujet s'endort.

M. B...., enchanté de ce rapide résultat, se met aussitôt à l'interroger:

"Voyez-vous une grande rue?—Oui. —Puis une porte cochère?—Oui. —C'est ma maison?—Oui. — Ma femme est là?—Oui.—Que fait-elle?—Hum! hum!—Parlez, je le veux.—Elle n'est pas seule.—Qui est avec elle?—Un ami, monsieur. — Comment est-il? — Rouge.— C'est cela, mon premier commis causant affaires avec ma femme....—Hum! hum!—Qu'est-ce encore? parlez. —Il se jette aux pieds de Mme B.... —Bah! alors elle est furieuse; elle le chasse!....,—Elle sourit. — Oh!—Il lui prend la main.—Fichtre!—Il l'embrasse...."

Cette dernière révélation produit un choc électrique sur la personne de M. B.... Il saisit son chapeau et descend précipitamment. Il arrive au magasin; il aperçoit son premier commis, et, sans autre explication, tombe sur lui à coups de pieds et à coups de poings. Celui-ci, qui croit que son patron est devenu fou, se défend comme il peut. Au bruit de la lutte, on accourt, on sépare les combattants. Puis M. B.... est conduit chez le commissaire de police de son quartier, qui dresse un procès-verbal de la scène.

Le malheureux sait, aujourd'hui, qu'il a été dupe d'une plaisanterie sûre. Il a obtenu, sans doute, le pardon de sa femme; mais il va comparaître devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de coups et blessures. Le commis, qui a en son habit déchiré et qui a dû garder le lit pendant vingt-quatre heures, se porte partie civile et demande 2,000 fr. de dommages-intérêts.

M. Richet a présenté, à l'Académie des Sciences, de Paris, au nom du docteur Alphonse Guérin, un ouvrage sur le pansement connu, tel qu'il a été imaginé par ce chirurgien, à une époque où les microbes faisaient moins de bruit. M. Richet rappelle l'influence considérable qu'a eue sur la chirurgie la découverte de M. Guérin, qui, en empêchant l'accès des germes infectieux à la surface des plaies, a véritablement été un précurseur.

Au contraire, M. Otto nous enlève une illusion, en nous apprenant que la vaseline, résidu décoloré et désinfecté de la distillation des huiles de pétrole, ne jouit pas des propriétés qu'on lui attribuait, d'être inaltérable à l'air, incapable de rancir, de s'acidifier, etc. La vaseline continuera à être utilisée; elle est susceptible encore de bien des applications intéressantes dans les arts et l'industrie; mais, pour ce qui est de sa valeur comme médicament et comme agent thérapeutique, elle ne mérite pas les éloges exagérés qu'on en a fait.

Au contact de l'air et surtout à la lumière, elle rancit et développe une odeur de moisi bien caractérisée. L'analyse y décèle alors la présence de composés oxygénés, acides, en quantité assez notable. L'ozoïtée, il est possible, par un procédé que M. Otto indique, d'obtenir de la vaseline débarrassée de toutes substances capables de s'unir aux acides et aux vases; encore est-il difficile alors de lui incorporer certains composés qui donnent, au contraire, des pommades bien homogènes avec la vaseline impure. Ajoutons que, de l'aveu de l'auteur, on peut arriver un jour à surmonter cette difficulté,

---

On met la dernière main, dans les bureaux de la préfecture de la Seine, à l'important travail qui sera remis simultanément au conseil supérieur des prisons et au conseil général, qui auront à s'occuper prochainement des modifications à apporter au régime actuellement en vigueur dans les prisons du département de la Seine.

Ce département possède aujourd'hui dix prisons, dont huit à Paris, une sur le territoire de Saint-Denis et la dixième à Nanterre. Ces prisons sont: le Dépôt, construit en 1857, qui peut être considéré comme l'antichambre des autres prisons et où l'on compte 80 cellules pour hommes, 98 pour femmes, 8 cellules d'aliénés et 4 grandes salles pouvant abriter 400 hommes et 120 femmes.

La Conciergerie, appropriée en 1857 au régime cellulaire, reçoit les accusés sur le point de passer aux assises, et les condamnés pour contraventions. La Conciergerie peut recevoir 250 détenus à la fois dont 76 en cellule.

Viennent ensuite: la prison des jeunes détenus, construite en 1835 [500 places] La maison de correction de la Santé, construite en 1864, 1,000 places, dont la moitié au régime cellulaire. Mazas, qui date de 1846, peut recevoir 1,216 condamnés ou prévenus, tous en cellule.

La grande Roquette, construite en 1836, pour les condamnés à mort; on y met aujourd'hui les repris de justice et les condamnés en rupture de ban; 245 cellules et 205 places en dortoir.

La prison de Saint-Lazare, qu'il est question de faire disparaître, date du quinzième siècle. C'est une maison d'arrêt et de correction pour femmes, où l'on compte 1,125 places, mais qui peut recevoir à la rigueur jusqu'à 1,500 détenues.

La prison de Sainte-Pélagie date de 1665. On y compte 810 lits, dont 53 en cellules et le reste en dortoirs. Un certain nombre de places y sont réservées aux journalistes condamnés pour délits de presse, et les autres appartiennent aux récidivistes.

La prison de Saint-Denis, qui peut recevoir 1,175 pensionnaires, et enfin la vaste prison de Nanterre, où l'on peut tenir enfermés près de 2,500 condamnés.

Par suite de l'agrandissement de la Sorbonne, l'hôtel occupé par J.-J. Rousseau va disparaître: nous voulons parler de la maison n°14 de la rue des Cordiers, où se trouvait autrefois l'hôtel Saint-Quentin, que des hôtes illustres avaient rendu célèbre. C'est là, en effet, que logeait le grand Leibnitz lorsqu'il venait à Paris; le poète Gresset y habita également, et, plus tard, Maddy et Condillac y abritèrent leur philosophie solennelle.

Jean Jacques Rousseau y fut demeurer à son tour. Au livre VII de ses *Confessions*, il dit: "Sur une adresse que m'avait donnée Bordes, j'allai loger à l'hôtel Saint-Quentin, proche de la Sorbonne, rue des Cordiers, ruelle rue, vilain hôtel, vilaine chambre, où, cependant avaient logé des hommes de *mérite*, tels que Gresset, Bardas, les abbés Mably et Condillac et plusieurs autres."

Au mois de juillet 1745, l'auteur du *Contrat social* revient au vilain hôtel de la vilaine rue des Cordiers. "Vous savez, écrivait-il alors à Raguin, que j'ai entrepris un voyage sur lequel je fondais des ressources suffisantes pour m'acquitter; il traînait si fort en longueur que je suis déterminé à venir m'emprisonner à l'hôtel Saint-Quentin."

Après la mort du philosophe, le propriétaire changea son enseigne, sur laquelle il mit: *Hôtel Jean-Jacques Rousseau*. Des illustrations de notre époque ont logé également dans cette *maison meublée*. Nous citerons Hégésippe Moreau et Gustave Planche, l'éminent critique de la *Revue des Deux-Mondes*, etc.

Les Allemands tiennent à établir sur quels points de la côte occidentale d'Afrique ils se conforment comme les maîtres. On écrit, de Berlin, à ce sujet:

"Les territoires que l'Allemagne a récemment occupés sur la côte occidentale de l'Afrique forment trois groupes ou parties distinctes.

"La côte des Esclaves, qui comprend le premier groupe, s'étend sur une longueur d'une centaine de lieues à l'ouest du vaillant constitué par l'embouchure du Niger. La direction générale est celle de l'Ouest à l'Est. C'est sur cette côte des Esclaves que se trouvent les colonies anglaises de Widah et de Lagos, ainsi que Porto-Nuovo, récemment occupé par les Français. Les établissements de l'Allemagne sont donc ici des points isolés entremêlés avec d'autres colonies européennes.

"Le golfe de Biafra, où se forme le second groupe des colonies allemandes, est situé de l'autre côté de l'embouchure du Niger. La baie des Cameroons forme en quelque sorte la pointe de ce golfe; sa possession et celle du territoire environnant et des petites îles voisines assureraient aux Allemands la prépondérance dans cette région, n'était la grande île portugaise de Fernando-Po, qui se trouve au centre même du golfe de Biafra.

"Quant à la troisième portion de territoire dont l'Allemagne vient de prendre possession, elle ne se compose pas d'établissements isolés, mais bien d'une bande continue de côtes dont la longueur, mesurée à vol d'oiseau entre les points extrêmes, est d'environ 1,300 kilomètres. Sur cette vaste étendue des pays, qui renferme Angra-Pequena, le golfe de Walfisch échappe seul à l'autorité de l'Allemagne.

"De leur côté, comme nous l'avons exposé récemment, les Anglais sont loin de rester inactifs sur la côte orientale et ambitionnent évidemment la souveraineté, de la côte de Suez aux possessions portugaises. Ce que nous disions est confirmé par une dépêche d'Alexandrie à la *Gazette d'Italie*, où il est dit qu'un nouveau traité est intervenu entre l'Angleterre et l'Egypte.

"Par ce traité, l'Egypte cède à la Grande-Bretagne la côte d'Afrique depuis le pays Somalis jusqu'à Zanzibar, et met sous son protectorat la côte du Soudan jusqu'à Massaouah."

Petite cheillette dans le Charivari:

Un professeur montrant un tableau noir surchargé de figures géométriques à un élève:

—Veuillez m'expliquer ce que c'est qu'un cercle.

—C'est un endroit ous' que p'pa va se faire nettoyer tous les jours.

Un jeune bureaucrate remettant un télégramme à son chef de bureau:

—Je tenais à vous prévenir de mon absence par une dépêche; seulement, pour éviter les retards des employés du télégraphe, je vous l'apporte moi-même.

Un bon Draner d'actualité.

Un mitron, s'adressant à sa patronne, une planturense boulangère:

—On commence à se plaindre, il faudra songer à diminuer le prix du pain.

—Patience! nous diminuons déjà le poids; on ne peut pas tout faire en un jour!

Décédé hier matin, à 9 heures, à l'âge de 43 ans, JULES HUANT, Sr. Les amis et connaissances des familles Huant, Degelos et Delahaye sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu dimanche matin à 11 1/2 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 145, rue Roman, près Domaine.

Les journaux de Baton Rouge sont priés de reproduire cet avis

---

Décédée hier, samedi, à 10 heures du matin à l'âge de 3 ans et 10 jours, LOUISA BALZ, fille de Veuve Maria Balz. Les amis et connaissances de la famille et ceux de la famille H. Lambon sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 2 heures précises. Le convoi partira de l'uncoignure des rues Chartres et Kentucky.

Décédé hier matin, à cinq heures et demie A. M., EDOUARD MARCEL, fils de Gabriel Ménant et de Cora Merle. Les amis et connaissances des familles Ménant et Paillotet, ainsi que les officiers et membres des Fils de la Louisiane, et ceux des Junior Benevolent and Protective Association, les officiers et membres des Young Men's Excelsior Juniors, Pelican Juniors, Young Sons of Louisiana et les Eagles sont priés de vouloir bien assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui dimanche à 3 heures P. M. Le convoi partira de chez son père, encoignure Dauphine et Hôpital.

De la part de sa famille.

B. TREMOULET,
Rue Bourbon, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Ce, de Pedro Domecq, etc.
Portes de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en rancon.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Un Grand Bal annuel Paré et Masqué
Sera donné par
L'Association de Bienfaisance des Jeunes Fils de la Lne.
LE SAMEDI 29 NOVEMBRE.
An Washington Artillery Hall.

Comité d'Arrangements.
V. MOLL, Chairman.
J. J. WEINFURTER, Ex-Officio Chairman.
A. Hymel, D. Cabeza,
Chr. Lassère, P. A. Marchand,
F. Durapau, Jno. Sbias.

Un joli collier et médaillon sera donné à la dame qui vendra le plus grand nombre de billets —chaque dame entrant dans la salle obtiendra une chance donnant droit à un beau cadeau.

Le prix est exposé au magasin de M. J. J. Weinfurter, coin Conti et Passage de la Bourse.

Les invitations peuvent être obtenues en s'adressant aux magasins ci-dessous:

J. J. Weinfurter, coin Conti et Passage de la Bourse
G. B. Durel, chez D. H. Holmes, No 155 rue du Canal.
J. L. Sickman, coin Gravier et Rempart.
A. F. Borel, coin Bons-Enfants et Champs-Elysées
J. H. Mathieu, coin Marais et Esplanade.
J. Benville, No 341 Décatur.
JOHN SBISA,
Secrétaire du comité d'arrangements.
20 nov—20 23 27 29.

Un jeune homme qui peut parler l'anglais à la Nouvelle-Orléans désirerait trouver une jeune fille professeur de Français. S'adresser P. O. Box 348. 23 nov—1f

A vendre.

A vendre—Six belles tombes construites avec le plus grand soin et d'une imposante architecture. Elles sont situées au nouveau cimetière St-Louis, rue Esplanade. S'adresser au gardien du dit cimetière. Grand assortiment de vases en fer et en marbre clair.
KURSHEEDT & BIENVENU.
15 oct—3 mois, D, J, 114, 120 et 124 Camp.

Avis.

$75,000.

Nile-Orléans, 22 novembre 1884.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Frank Crockett, ingénieur de la Pompe No 12 du Département d'incendie de San Francisco, Cal. par l'entremise de la Banque de Californie, un cinquième du billet No 68,980 tirage à numéro simple, classe "L," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Premier Gros Lot de Soixante-Quinze Mille Piastres, le mardi, 11 novembre 1884. Le dit cinquième ayant coûté la somme de Une Piastre, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du cinquième aux bureaux de la compagnie.
BENJ. JOSAS,
Caissier du Mutuel National Bank.
23 nov—1f PP Nouvelle-Orléans, La.

Avis.

$75,000.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1884.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Thomas Mulbearn, marchand de liqueurs, 2020 1/2 rue Washington, Boston, Mass., un cinquième du billet No 68,980, tirage à numéro simple, Classe "L" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, 5me qui a gagné le Premier Gros Lot de Soixante Quinze Mille Piastres, le mardi, 11 novembre 1884, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du 5me aux bureaux de la compagnie.
FRANK R. OSBORNE,
Agent de la Southern Express Company,
23 nov—1f PP Nile-Orléans, La.

Avis.

$25,000.

Nile-Orléans, 22 novembre 1884.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Robt Richter, 2541 Christian St., Philadelphie, Pa., un cinquième du billet No 13,023, tirage à numéro simple, Classe "L" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Vingt-Cinq Mille Piastres, le mardi, 11 novembre 1884, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du cinquième aux bureaux de la Compagnie.
FRANK R. OSBORNE,
Agent Southern Express Company, Nile-Orléans, La.
23 nov—1f PP

Avis.

$25,000.

Nouvelle-Orléans, 22 nov. 1884.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de D. L. Orr Stephenville, Texas, un cinquième du billet No 59,339, tirage à numéro simple Classe "L" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Dix Mille Piastres le mardi, 11 novembre 1884; le dit cinquième ayant coûté la somme de Une Piastre, au bureau de M. A. Dauphin, Nouvelle-Orléans, La, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du cinquième aux bureaux de la Compagnie.
CHAS. SANTANA,
Commis au change et à l'escompte.
23nov—1f PP La. Nat. Bank N. O. Lne.

Avis.

$10,000

Nile-Orléans, 20 novembre 1884.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Hy. Brotherhood, Mitwaukee, Wis., par l'entremise de l'American Exp. Co. Cairo, Ills. un cinquième du billet No 59,339, tirage à numéro simple, classe "L" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le troisième gros lot de Dix Mille Piastres, le mardi, 11 novembre 1884 et que le montant en a été promptement payé sur présentation du cinquième aux bureaux de la Compagnie.
FRANK R. OSBORNE
Agent Southern Express Company, Nile-Orléans, La.
23 nov—1f PP

Bureaux de la Levee Steam Cotton Press Co — Nouvelle-Orléans 20 novembre 1884 — Avis est par le présent donné que l'élection annuelle de sept directeurs de cette compagnie qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu aux bureaux de cette compagnie LUNDI, 24 de ce mois de midi à 1 heure de l'après-midi.
WM. S. E. SEVEY,
21 nov—3f Secrétaire.

Restaurants.

JULES MANAUD,
Restaurant Français et Salon d'huîtres.
169 rue des Remparts, coin Poydras.
Marchand de LIQUEURS en gros et en détail.
Vins de la Californie, une spécialité.
Buvette, coin Poydras et Remparts.
11 oct—3m, M, J, D

RESTAURANT PIZZINI,
192 RUE DU CANAL.
(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)
NOUVELLE-ORLEANS.
Le cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.
MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.
Téléphone dans le salon
21 oct—1an

Bureau de la Firemen's Insurance Company de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1884 Avis est par le présent donné que, conformément à l'article 4 de la charte, l'élection annuelle pour dix-huit directeurs devant servir pour l'année courante aura lieu au bureau de cette compagnie,
R. H. BENNER,
LUNDI, 1er décembre, de 11 h. à 2 heures de l'après-midi.
20nov—4 la date Secrétaire.

Dissolution de société.

Les soussignés E. BARBIER et L. THOUROT ont, à partir de ce jour par consentement mutuel, dissous la société connue sous la raison sociale BARBIER & THOUROT, horlogers et bijoutiers au No 60 rue Royale.
E. BARBIER,
L. THOUROT.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1884.

M. E. BARBIER ayant assumé toutes les responsabilités de la dite maison se recommande à ses nombreux amis et au public en général, il espère que ceux-ci voudront bien lui accorder leur patronage. M. Barbier aura toujours en main un choix complet de bijoux, montres, pendules, lunettes, pince-nez, etc. Les réparations seront toujours exécutées avec le plus grand soin.

M. E. BARBIER est l'élève et le successeur de feu S. Fournier, le célèbre horloger dont la réputation ici et partout aux Etats-Unis se recommande d'elle-même.

Je profite de l'occasion pour remercier mes nombreux amis du patronage dont ils ont bien voulu nous honorer et l'espère qu'ils voudront bien continuer à favoriser de leur confiance M. E. Barbier dont je leur recommande les talents comme horlo